

**DEPARTEMENT DES PYRENEES
VILLE DE CERET**

En l'an deux mille vingt-trois et le vingt deux mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOURDIN Géraldine, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michèle, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte, adjointe à Mme MENAHEM Sophie, adjointe, M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire, Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, à M. ANGULO José, adjoint, M. PLANAS Pierre, conseiller municipal, à M. BELTRAN José, adjoint Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale, à Mme BENARD Gisèle, conseillère municipale

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Le groupe des 9 (Syndicats et Associations) des Pyrénées-Orientales a adressé un courrier afin de solliciter la position du Conseil Municipal contre le projet de réforme des retraites, injuste et injustifié.

Profondément uni dans le rejet du projet le Groupe des 9 sollicite le vote d'une motion contre le recul de l'âge de la retraite à 64 ans et contre l'augmentation de la durée des cotisations.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE**

à la majorité de ses membres présents ou représentés

Le groupe « Céret Ensemble » ne participe pas au vote

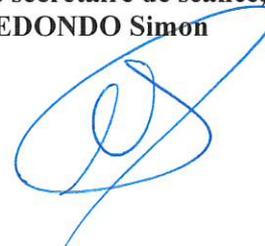
- **DE SOUTENIR** la demande du groupe des 9, courrier joint à la présente, réunissant des syndicats et associations, en s'opposant au recul de l'âge de la retraite à 64 ans et contre l'augmentation de la durée des cotisations.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

**Le Maire de CERET
Michel COSTE**



**Le secrétaire de séance,
REDONDO Simon**



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

Date de convocation :
15/03/2023

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 05
Votants : 24

OBJET :

MOTION

**Motion de soutien contre la
réforme des retraites**

==--==